



**COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE
NATIONALE DE BASKETBALL**
Consultation par courriel
Validation en date du 23 décembre 2019

En application de l'article 13 des statuts de la LNB, les membres du Comité Directeur ont été consultés par courriel entre le 20 décembre 2019 et le 23 décembre 2019.

13 membres sur 17 ont participé aux votes dans les délais impartis.

Ont voté par retour de courriels : MM. Alain **BERAL**, Paul **MERLIOT**, Christian **LEMASSON**, Yvan **GUEUDER**, Jean-Louis **BORG**, Jean-Marc **JEHANNO**, Christian **DEVOS**, Christophe **LE BOUILLE**, Louis **BORDONNEAU**, Philippe **LEGNAMÉ**, Nicolas **RAIMBAULT**, José **RUIZ**, Michel **GOBILLOT**.

Le Comité Directeur réunissant au moins la moitié de ses membres peut valablement délibérer.

Relevé de Décisions

Sujet n°1 : Report d'encaissement 1er tiers des droits d'accès de la saison 2019/2020 – SHARKS d'ANTIBES

Le club d'ANTIBES sollicite une demande de report concernant le paiement de ses droits d'accès dus à la LNB au 30/11/2019. Le club demande en effet que le chèque soit déposé en banque le 15 janvier 2020.

Les membres du Comité Directeur ont eu le choix entre les 3 propositions suivantes :

-Acceptation de l'encaissement du chèque au 15 janvier 2020

-Refus d'encaissement du chèque au 15 janvier 2020

-Abstention

Nombre de votants : 13

Résultats des votes :

-Acceptation de l'encaissement du chèque au 15 janvier 2020 : 13 voix

-Refus d'encaissement du chèque au 15 janvier 2020 : 0 voix

-Abstention : 0 voix

Il est donc décidé d'accorder au club d'ANTIBES le report d'encaissement du 1er tiers des droits d'accès de la saison 2019/2020.

Sujet n°2 : Report d'encaissement 1er tiers des droits d'accès de la saison 2019/2020 – LILLE METROPOLE BASKET

Le club du LILLE METROPOLE BASKET sollicite une demande de report concernant le paiement de ses droits d'accès dus à la LNB au 30/11/2019. Le club demande en effet que le chèque soit encaissé à la fin de l'année 2019.

Les membres du Comité Directeur ont eu le choix entre les 3 propositions suivantes :

-Acceptation de l'encaissement du chèque à la fin de l'année 2019

-Refus d'encaissement du chèque à la fin de l'année 2019

-Abstention

Nombre de votants : 13

Résultats des votes :

-Acceptation de l'encaissement du chèque à la fin de l'année 2019 : 13 voix

-Refus d'encaissement du chèque à la fin de l'année 2019 : 0 voix

-Abstention : 0 voix

Il est donc décidé d'accorder au club de LILLE le report d'encaissement du 1er tiers des droits d'accès de la saison 2019/2020.

Sujet n°3 : Demande de dérogation du PARIS BASKETBALL (maillot)

Le club sollicite une dérogation pour son maillot domicile lors de son match du 26 janvier à l'AccorHotels Arena avec pour thème le nouvel an chinois. En effet, il souhaite jouer avec un maillot mettant l'accent sur ce thème compte tenu des liens du club avec la communauté chinoise.

Les membres du Comité Directeur ont eu le choix entre les 3 propositions suivantes :

-Acceptation de la dérogation pour ce match du 26 janvier 2020

-Refus de la dérogation pour ce match du 26 janvier 2020

-Abstention

Nombre de votants : 13

Résultats des votes :

-Acceptation de la dérogation pour ce match du 26 janvier 2020 : 11 voix

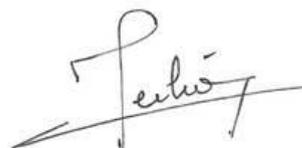
-Refus de la dérogation pour ce match du 26 janvier 2020 : 0 voix

-Abstention : 2 voix

Il est donc décidé d'accepter la demande de dérogation pour le match du 26 janvier 2020.



**Le Président
M. Alain BERAL**



**Le Vice-Président
en Charge du Secrétariat Général
M. Paul MERLIOT**